Personnes en situation de handicap

Le Collègi d'Occiania et le handicap

Le Collègi d'Occiania a pour vocation la formation à la langue et à la culture occitanes principalement en e-learning comme en présentiel.

Afin d'accompagner au mieux les stagiaires en situation de handicap, le Collègi d'Occitania a désigné un Référent Handicap : Julia LOUBERE (contacte@collegioccitania.com)

Nos formations ont été réfléchies pour être adaptées aux personnes en situation de handicap[1] : transcription audio des textes, interaction avec les formateurs par téléphone, accompagnement personnalisé… : nous le préciser à l'inscription.

Plusieurs interlocuteurs sont disponibles pour des questions plus générales sur le handicap :

- Nathalie BAYLE : nathalie.bayle.acceis@orange.fr ou acceis@orange.fr
- France Travail (anciennement Pôle Emploi) de Saint Michel dont dépend le Collègi : Béatrice GALVEZ, Sulina MOLONGO et Nora BENNACER

Un accompagnement personnalisé

Selon le décret du 07.06.2019, le Compte Personnel de Formation (CPF) est majoré de 800e par an pour les PSH.

Les PSH peuvent bénéficier d'accompagnement spécifique afin de construire leur projet professionnel. Pour ce faire, elles peuvent se tourner vers les partenaires comme l'AGEFIPH, Cap Emploi ou encore Pôle Emploi.

Des aménagements peuvent être mis en place afin de compenser le handicap. Consultez le site mis en place par le ministère.

[1] Abrév. PSH